



**DIRECTION DES CLIENTS  
PROFESSIONNELS**

DOMAINE A.F.GROS  
DOMAINE AF GROS  
ROUTE D IVRY  
21630 POMMARD

**Vos informations client**

► **Votre référence client :**

300 000 112 357

► **Lieu de consommation :**

DOMAINE A F GROS  
16 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21200 BEAUNE

**Gaz naturel :**

Installation : 0000170822  
PCE : 12208248912806  
Profil et CAR : P12 000 000 059 315

► **Autres informations :**

**Siret :**  
38396734600016

**Vos contacts utiles**

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00  
tel. 0969 32 3300\*



pro.engie.fr



ENGIE  
Service clients professionnels  
TSA 15702  
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Gaz naturel : 0800 47 33 33\*\*

\*Appel Non Surtaxé  
\*\*Service & appel gratuits

**Vos prochaines échéances**

► **Prochaine facture :**

vers le 09 avril 2024

► **Prochain relevé :**

vers le 09 avril 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



**MONTANT TTC prélevé le 26 mars 2024**

**558,70 €**

Cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations.

■ gaz naturel	356,33 €
<b>total hors toutes taxes</b>	<b>356,33 €</b>
Taxes et contributions	111,64 €
<b>total HTVA</b>	<b>467,97 €</b>
TVA à 5,50 % calculée sur 19,75 €	1,09 €
TVA à 20,00 % calculée sur 448,22 €	89,64 €
<b>Total TVA (TVA payée sur les débits)</b>	<b>90,73 €</b>
<b>total TTC</b>	<b>558,70 €</b>
<b>montant à prélever</b>	<b>558,70 €</b>

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso >>

**Une panne de courant, une serrure bloquée ?**



ENGIE et son partenaire AXA vous proposent une solution de dépannage efficace et sans délai de carence pour votre local professionnel en cas de panne de courant, disjoncteur qui saute, serrure ou volets roulants bloqués afin de garantir le maintien de votre activité.

Mon Dépannage Pro vous permet d'être dépanné dans un délai de 4h en journée(1) avec une prise en charge de tous les frais jusqu'à 1000 € par intervention (déplacement, pièces et main d'œuvre).

Pour en savoir plus, appelez le 09 69 32 12 76 (Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 appel non surtaxé).

Vous pouvez également accéder aux informations relatives à cette solution de dépannage sur

<https://pro.engie.fr/MonDepannagePro>

(1) Intervention sur site dès le lendemain lorsque l'appel est passé après 18h

**Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

**Découvrez le site [www.engie.com](http://www.engie.com)**

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

**Pour être facturé au réel**

Les clients équipés d'un compteur communicant en gaz sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



## Votre contrat d'énergie

### ► Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché

- Votre contrat arrive à échéance le 31/10/2024. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Compteur communicant.
- Tarif d'acheminement T2

## Gaz naturel

Abonnement (\*) du 08/02/24 au 07/03/24 sur la base de 18,58 euros HT par mois  
 Consommation TQ1 du 08/02/24 au 07/03/24

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
854	20257	20865	608	10,95	6658	222,95	17,10	5,5%
						0,05095	339,23	20,0%

## Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement  
 TICGN\* du 08/02/24 au 07/03/24

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
6658	0,01637	2,65	5,5%
		108,99	20,0%

## Services et prestations techniques

Espace Client  
 Fact. électronique - abonnement

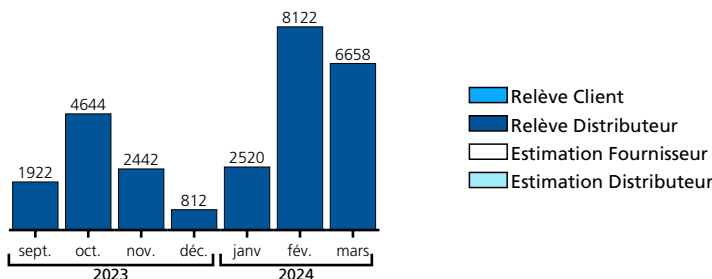
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit	
		Gratuit	

## Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
467,97	1,09	89,64	558,70

## Historique de vos consommations en kWh

### Gaz naturel



## Historique de votre facturation en €

2023	sept.	159,89
	oct.	352,89
	nov.	196,90
	déc.	80,11
2024	janv.	207,95
	fév.	679,21
	mars	558,70

Montants TTC, services compris

## Comprendre votre facture

### Les taxes et contributions liées à l'énergie

#### Détail des renvois sur votre facture :

**(0) Abonnement :** comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

**Exemple :** sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours)  $190 \times (31/365) = 16,14$  € HT.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

\* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

#### Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

#### Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

#### Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

#### Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

### La commercialisation et la distribution de l'énergie

#### Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

#### Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

### La facturation

#### La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

## Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

**Facture n° 20040087999 du 11/03/24**

DOMAINE A.F.GROS

Réf. de votre compte : 300000112357

Réf. Unique de Mandat : ++GAM0045000

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

**558,70 euros**

prélevé le :

**26/03/2024**

(date limite de paiement)

#### Titulaire du compte

DOMAINE A.F.GROS

#### Références du compte

nom de la banque

CRCAM DE CHAMPAGNE BOURGOGNE - AG  
BEAUNE CENTRE

IBAN

FR76 1100 6210 0406 4423 4000 175

## Comprendre votre facture

### Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1<sup>ère</sup> page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

**Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement** : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

### En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : [engie.com/mediateur](http://engie.com/mediateur) ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou [www.mediateur-engie.com](http://www.mediateur-engie.com)

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).